

LA PRIVATISATION ET LA SÉCURISATION DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE : UNE FICTION PAS SI FICTIVE

[Maximilien Bachelart](#)

Érès | « VST - Vie sociale et traitements »

2023/1 N° 157 | pages 99 à 105

ISSN 0396-8669

ISBN 9782749276175

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2023-1-page-99.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Érès.

© Érès. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

La privatisation et la sécurisation de la protection de l'enfance : une fiction pas si fictive

99

MAXIMILIEN BACHELART

Docteur en psychologie, psychothérapeute, superviseur. Dirigeant de l'Institut du Comment.

Nous sommes en 2032, la protection de l'enfance va mal et notre journaliste Sylvain Toupet s'entretient à ce sujet avec Charles Xavier, sociologue et chercheur à l'université, avec un regard en arrière sur deux quinquennats successifs.

Sylvain Toupet : Merci d'avoir accepté de répondre à notre invitation. Vous êtes l'auteur du célèbre *L'infanticide programmé* paru l'année dernière et nous aimerions connaître votre avis sur la situation actuelle de la protection de l'enfance.

Charles Xavier : La question est complexe et j'ai coutume de dire qu'il faut sans cesse observer l'histoire et l'enchaînement des faits. Il y a eu durant une vingtaine d'années une succession de signaux faibles qui sont passés presque inaperçus aux yeux des professionnels, et depuis dix ans des faits très concrets sur lesquels nous pourrions revenir si vous le voulez bien.

Dans les années 2020, la protection de l'enfance traversait de graves difficultés de recrutement de personnel. Les raisons étaient multiples et régulièrement exposées

par les syndicats et fédérations : salaire, sécurité du personnel, moyens proposés et sens du travail. Le phénomène s'aggravait d'année en année, conduisant à des grèves et des manifestations. On assistait à des mouvements populaires comme les « gilets jaunes des travailleurs sociaux », accompagnés de jeunes enfants placés, faute de moyens de garde et de surveillance. Les différents ronds-points des grandes agglomérations étaient squattés.

La solution de l'intérim, mal perçue au départ pour des soucis de continuité de service, a permis d'endiguer la pénurie de personnel et de renforcer les équipes. À partir de 2022, le recours à l'intérim social de longue durée (actuel ISLD) est devenu une solution pérenne et a permis aux travailleurs sociaux d'obtenir un meilleur salaire. En effet, une

100

prime de 114 € brut par an, soit 9,50 € par mois, a mis fin à la grogne sociale de l'époque ! Il faut dire que les gens devaient avoir faim à ce tarif !

Les dotations astronomiques pour le financement des professionnels en libéral, notamment les éducateurs spécialisés et psychologues, ont créé une telle opposition que les budgets n'ont alors plus été votés pour continuer à alimenter ce puit sans fond. Le projet de loi de privatisation de la protection de l'enfance s'est dès lors accéléré afin de solutionner le problème du recrutement et des dépenses.

ST : Vous pensez que c'est une question financière au fond ?

CX : Non pas uniquement ! Vous savez le budget de la protection de l'enfance a toujours été très important, la question de la redistribution par contre bien plus mystérieuse quand on voyait déjà à l'époque les salaires. La création de l'APJSE est importante. Je vous rappelle qu'en 2025 la Protection judiciaire de la jeunesse a été dissoute et intégrée aux services de l'Aide sociale à l'enfance afin de mutualiser les moyens, harmoniser les pratiques et assurer une cohérence dans le parcours des enfants. Les services de l'Aide et protection judiciaire et sociale à l'enfance (APJSE) se déploient actuellement sur l'ensemble du territoire national. Des groupes de travail ont été proposés aux différents professionnels concernés afin d'optimiser le travail de transversalité.

Mais l'effectif des responsables territoriaux n'ayant pas été augmenté, les arrêts-maladies ont alors explosé à l'époque.

Malheureusement, les séminaires de cohésion et les formations sur l'empathie et la gestion de la bienveillance organisés dans des parcs d'attraction par l'association Aime ton prochain n'ont pas porté leurs fruits ! Preuve en est la multiplication des rapports

d'audits successifs¹ mettant en cause une « incohérence profonde des suivis éducatifs » ainsi qu'une « mise en danger du personnel ».

Je vous rappelle deux exemples représentatifs des difficultés de l'époque :

- les assistants familiaux pouvaient changer de département pour remettre leurs litiges à zéro, notamment les suspicions de mauvais traitements. Un phénomène qui a été facilité par la décentralisation historique de l'ancienne ASE et le manque de communication entre départements ;

- le deuxième exemple qui a fait grand bruit et l'objet de divers reportages télévisés est la non-demande de casier judiciaire lors de l'embauche des personnels dans le secteur de la protection de l'enfance.

La préhistoire en somme ! À croire qu'on n'avait pas accès au bon sens à l'époque vous me direz. Ces deux problématiques, parmi d'autres, n'avaient malheureusement jamais été réglées concernant l'éthique et la sécurisation du parcours global de l'enfant, bloquant de fait l'avancée des négociations et propositions lors de ces séminaires.

ST : Oui, il y avait du ménage à faire en effet ! Mais je n'arrive pas à comprendre comment nous sommes arrivés à la privatisation et la sécurisation de la protection de l'enfance.

CX : L'histoire est une question de contexte, d'ambiance et d'opportunités. Souvenez-vous des insurrections des détenus et du personnel de l'administration pénitentiaire des centres de Fresnes et des Baumettes en hiver 2024, des cabinets de conseil ont participé à la mise en œuvre de la privatisation du milieu carcéral et des CEF (centres éducatifs fermés) dès le printemps 2025.

La France voulait obtenir les résultats aussi alléchants qu'aux États-Unis, « un marché

porteur et des réponses fortes » disait le ministre des Affaires sociales, qui avait à cœur « d'assurer la sécurité du personnel et des enfants dans des situations à haut risque de conflit ». Rodolphe Trompette, réélu président des États-Unis d'Amérique, avait rétorqué à cela que « s'armer est un devoir chrétien pour obtenir la paix » et encouragé notre président actuel à suivre cette voie. Enfin, pour ma part, je n'ai jamais vu de Smith & Wesson inscrit dans le Nouveau Testament !

En tout cas, c'est à partir de ce contexte que le décret de 2027 est sorti.

ST : Oui, pour rappel, le 30 octobre 2027, un amendement est déposé visant à instaurer l'externalisation, la centralisation et la privatisation de la protection de l'enfance. Cet amendement voté par la majorité des députés, la loi applicable implique la modification du Code de l'action sociale et des familles portant dorénavant la mention suivante : « Les prestataires privés sont en charge d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique aux mineurs, à leur famille, aux mineurs émancipés et aux majeurs âgés de moins de 21 ans confrontés à des difficultés sociales susceptibles de compromettre gravement leur équilibre. »

CX : En fait, la mission régalienne de l'État visant à prendre en charge la protection des enfants a été rétrocédée au privé, les structures de placement comme les familles d'accueil, les MECS, les lieux de vie et d'accueil et villages d'enfants et d'adolescents ont par la suite été mis sous la direction du groupe P4E, constitué de quatre entreprises qui se partagent le marché. Le responsable des directeurs et directrices de la Protection de l'enfance de l'époque avait indiqué que « le nombre d'établissements exerçant des mesures sans projet d'établissement ni agrément devenait trop important, ce qui

explique en partie que la protection de l'enfance voyait fleurir des situations trop à risques ». Il n'y avait pas d'harmonisation des salaires et une disparité des rémunérations. Ces missions devenant un marché de moins en moins contrôlable et préempté par des entreprises de plus en plus éloignées du social, la décision a finalement semblé juste pour l'ensemble des politiques.

Et je vous rappelle que les professionnels ont salué la valorisation des salaires et la mise en place d'un conseil de sécurité effectif... Le maintien des placements à domicile a été privilégié mais ça n'était pas étonnant : pour « des raisons de coûts » selon les syndicats, et pour « des raisons humaines » selon ces entreprises... La boucle était bouclée, la baisse des coûts par le coup médiatique !

ST : Oui et finalement tout le monde semble avoir officiellement accepté ces mesures pour de bonnes raisons.

CX : Oui et on a toujours une bonne raison d'agir à l'instant T, mais que mettons-nous en place finalement et qu'est-ce que cela pourrait produire ? C'est la question dont les sociétés se fichent toujours et qui leur retombent toujours dessus.

ST : Alors pour ceux qui ne connaissent pas le système actuel, des opérateurs privés certifiés QualiMultiServices® proposent une solution globale :

- du personnel formé à la gestion de la violence,
- un management coordonné par les services de police et directeurs de CEF, des moyens humains mais aussi matériels (autorisation du permis de port d'armes par les représentants des forces de l'ordre détachés dans chaque établissement, veilleurs de nuit et agents de sécurité/maîtres-chiens,

– du personnel formé à la prise en main de logiciels et plateformes de rendez-vous en ligne et visioconférences.

CX : Des maîtres-chiens, des armes... et ça ne choque plus personne, vous vous rendez compte ? Il y a dix ans personne n'aurait pu imaginer cela une seconde ! Quand j'ai parlé de cet avenir fort probable, je suis passé pour un fou. À croire que mes scénarios catastrophes ont servi de script pour les décideurs... Les appels d'offres ont mis en concurrence huit sociétés privées, dont une qui avait proposé depuis deux ans la mise en place d'un référent « sécurité et prévention » dans un « conseil de sécurité » en la personne d'un militaire détaché dans chaque institution.

ST : Vous pensez qu'il y a une dimension politique à tout cela ? Une de mes consœurs disait dans le journal *Les effrontés* que c'est le résultat d'un manque de courage politique, de moyens, de décisions judiciaires et d'un management désorganisé qui ne se donnait pas les moyens d'exister.

CX : Nous ne sommes pas dans un contexte favorable, soyons clairs, nous entrons actuellement dans la 21^e vague Covid après avoir pu maîtriser la variole du dauphin ayant entraîné la fermeture des stations balnéaires et de toutes les piscines municipales du pays. La France est occupée par bien des difficultés.

Le 25 avril 2032, monsieur Éric Clampin, ancien responsable du parti de centre-gauche Pipo, Parti idéal populaire et officiel, a été élu président de la République française et a succédé au président Pinocchio. Le nouveau gouvernement cherche à allier économie, sécurité et mission de protection envers les citoyens les plus vulnérables, notamment les personnes âgées et les enfants. Il y a fort à croire que ces mesures

pourraient concerner toutes les composantes de la population vu l'inflation record et l'insécurité croissante de notre chère nation...

Mon cher ami et sociologue Marc André Grandjean, de la Commission consultative d'éthique des solidarités et contre la précarité, avait indiqué que « le développement et la banalisation dans une société marchande de la culture des *process* visant à prouver l'efficacité, le rendement et l'optimisation des coûts n'étaient pas compatibles avec la pérennité de systèmes relatifs au social ou à la santé ». On nous fait la preuve que ça fonctionne, on rejette donc cela, mais faisons-nous encore du social, est-ce du social ? À partir de quand déplorons-nous les faits dont nous chérissons les causes, pour paraphraser Bossuet ?

ST : La situation aurait pu être évitée selon vous ? Des maîtres-chiens dans un foyer, la police rôde, c'est vrai que nous nous éloignons peut-être du projet initial...

CX : Les délais d'attente n'étaient plus supportables pour le démarrage de mesures, pour rappel le démarrage d'une mesure d'AEMO classique était estimé à 37 mois en moyenne. La fermeture des clubs de prévention et le tri approximatif des situations en fonction de l'urgence sont des symptômes parmi d'autres qui ne devenaient plus gérables au fur et à mesure des mois. Une situation explosive. C'était tout le système qu'il fallait remettre à plat plutôt que de renchérir en rajoutant un étage de plus.

ST : Le journal *Perplexité française* interroge dans sa une la question de la sécurité. « Qui concerne-t-elle au fond ? La sécurité de la population, des jeunes, du personnel ? Des mesures de protection face aux familles ? » L'article comprend le témoignage d'un chef

de service qui nous dit, je cite : « Je suis de la vieille école, dans les années 2020 je n'ai plus reconnu mon métier, c'est la solution du moins pire, j'ai enfin retrouvé des conditions de travail décentes et je n'ai plus la boule au ventre avant de venir au travail ! » Ici, privatisation et sécurisation ont permis à certains acteurs de pouvoir enfin exercer leurs métiers dans des conditions convenables, n'est-ce pas ?

CX : Depuis les années 2020, il est vrai que les mœurs ont changé. Les jeunes concernés par les mesures de placement et de suivi sont de plus en plus souvent assistés et conseillés par des avocats ainsi que leurs familles, qui s'autorisent de plus en plus souvent à attaquer l'État pour discrimination, diffamation, harcèlement ou enlèvement d'enfant. L'expérimentation francilienne de 2022 attribuant un avocat d'office était une bonne chose, elle est venue rétablir un rapport de force parfois inégal entre l'État et les familles.

Déjà dans les années 2000 on pouvait voir sur l'ancienne plateforme YouTube [NDLR : plateforme vidéo dissoute en 2027] des vidéos d'associations de parents se réunissant pour dénoncer des « rapt d'enfants » par l'ASE ainsi que des enregistrements d'entretiens faits sans le consentement de professionnels, et évidemment à charge contre eux. À l'époque encore, personne ne prenait la mesure de tout cela. On prenait les familles pour des illuminées, mais quels que soient les vérités, mensonges ou mésententes derrière cela, il fallait comprendre que ces nuages gris annonçaient le début d'une tempête. Puis le rapport de force s'est inversé un temps en faveur des familles [NDLR : les recours à l'État et devant la Cour européenne en 2026 de la Fédération de familles d'enfants placés),

désormais tout est plus équilibré, personne n'est vraiment bien traité !

L'indignation de l'opinion publique suite à la diffusion d'entretiens enregistrés sans le consentement des professionnels sur les réseaux sociaux a conduit à la création de l'association de parents Rendez-nous notre chair et bouleversé les rapports de force entre l'État et quelques ténors du barreau ayant grossi ses rangs. Ces mouvements ont permis également la généralisation de la désignation d'office d'un avocat à chaque enfant de la protection de l'enfance, modifiant les rapports entre les différents partenaires du système.

Le célèbre psychanalyste Alain Balivernes parle d'une crise des valeurs et de l'autorité du père. Propos alimentés par la mort d'un enfant sous les coups d'un éducateur spécialisé et ayant conduit deux associations féministes à évoquer la culture de la violence éducative héritée du patriarcat.

ST : La privatisation de ce secteur signe-t-elle la fin de la récréation pour nos chères petites têtes blondes ? Est-ce bien le retour tant attendu de l'autorité dans notre société ? La question demeure, merci Monsieur Xavier.

Sylvain Toupet
pour *La République déchaînée*,
le 28 avril 2032

Trois questions à l'auteur

La forme de ce texte est atypique pour un écrit de psychologue, pourquoi ce choix ?

J'ai écrit de nombreux articles scientifiques, une thèse et avec le temps j'apprends à déconstruire, à rendre compréhensible le complexe.

Finalement, écrire dans des revues, c'est communiquer aux autres et je suis assez sensible au nombre infini de discours et

d'écrits qu'on n'entend plus... qui font comme une musique de fond que tout le monde connaît par cœur mais n'entend plus vraiment.

Les discours actuels, pleins de constats sont souvent bons, justes, appropriés, et puis plus rien lorsqu'est venu le temps de transformer le verbe en action. C'est évidemment ce qu'on entend en protection de l'enfance depuis à peu près toujours... Oui, des choses ont changé, mais quand on est sur le terrain, on se le demande.

Le texte est construit à partir de signaux faibles récents, indiquant ce vers quoi notre société se rend. J'ai pu observer qu'un point est apparu dans la réalité de l'actualité sociale entre l'écriture de ce texte et sa publication !

Quels types d'éléments émergent lentement ? Affaiblissement de la PJJ, présence des avocats en audience de plus en plus fréquente (d'ailleurs commis d'office dans certains endroits en France) et la parole de parents en colère voire des rassemblements dénonçant les agissements de la protection de l'enfance. Les équilibres se modifient. On peut aussi citer la sécurisation de foyers par des agents spécialisés. Bref tout ceci arrive doucement et va continuer à se propager, à changer les enjeux et rapports de force.

Notre société est dans un temps qui n'est pas plus court, mais plus dense en informations. La sensation d'impuissance semble bien installée. J'ai donc tenté de passer par un angle plus original pour éveiller le lecteur à une vision, lui montrer ce qui ne mobilise peut-être plus trop son attention, qui est passé sous son radar et va devenir notre lendemain.

Vous avez travaillé pour la protection de l'enfance, qu'en tirez-vous comme vision ?
Nous avons une des protections de l'enfance la plus amochée des pays occidentaux.

Nous avons la technologie avec nous et l'argent. Plus d'argent ne serait pas plus utile pour le système. L'utilisation de cet argent pose par contre question, l'argent n'achète pas le bon sens et encore moins le bon sens collectif. Bien des mesures ne sont pas prises et la responsabilité est diluée. On pourrait en devenir complotiste, à se demander à qui profitent ces dysfonctionnements chroniques, sachant que quelques petites mesures simples seraient rapidement efficaces. Cela demande en revanche d'intégrer la complexité des systèmes que nous avons multipliés, impose de prendre des décisions, de simplifier des dispositifs et d'avoir une vraie stratégie sur le long terme...

Sur le terrain, on trouvera beaucoup de dévotion... et c'est bien ce qui est fatigant pour ma part, puisque le social a beaucoup joué sur la corde sensible pour ne pas payer convenablement les gens. La lenteur du système, la plainte et la sensation de responsabilité toujours déportée (quelqu'un d'autre serait toujours responsable de quelque chose, mais on ne sait jamais qui) sont parfois éreintantes.

Ce qui m'interpelle en ce moment, ce sont les juges parfois autant en colère que les éducateurs, certains n'ayant plus de greffiers, devant traiter les dossiers à la chaîne avec un rendement inégalé. Au moins, cela a le mérite de nous rassembler sous l'égide de l'indignation...

Quel conseil donneriez-vous à un professionnel travaillant en protection de l'enfance aujourd'hui ?

Lire... absolument et autre chose que les livres hyperspécialisés en fait. Les livres spécialisés ne sont quasiment jamais lus quand on est en poste dans ce domaine. Il faut donc s'en réserver quelques-uns, sans avoir des ambitions démesurées.

Je pense qu'il faut aller voir ce qui se passe ailleurs pour penser un autre modèle, de nouvelles approches. Comment pensent les Belges, les Canadiens, les Italiens, les Anglais... et puis dans des cultures plus éloignées de la nôtre. C'est parfois désespérant, inspirant, inédit.

On a un grand souci de créativité en protection de l'enfance pour plusieurs raisons : la violence inhérente des situations nous braque ; les absurdités, rigidités et complexités du système français nous fatiguent ; la démultiplication des acteurs crée une densité d'interactions ou de blocages autour de situations.

Je pense que l'enjeu est souvent d'aller révéler la créativité des professionnels avant de s'occuper du public accueilli. Comment ? Déjà en partant de constats : comment on fonctionne, comment on répète, comment on se sent. Puis se battre pour retrouver un confort de pensée, une aisance, du plaisir. Le conseil ultime serait peut-être de s'occuper de soi et de prendre régulièrement la température pour bien travailler et ne pas se tuer au travail ou venir y cacher nos soucis. En systémique, on parle de résonance, des mouvements relationnels entre personnes, qui nous font comprendre que nos ressentis sont importants et utiles pour accompagner une personne. Mais pour en faire quelque chose, encore faut-il réussir à démêler au préalable ses propres sentiments.

La créativité ne naît pas de nulle part, pensons à la cuisine. Si vous avez voyagé dans plusieurs pays, si vous avez eu la curiosité de goûter différents plats inédits et si dans votre cuisine vous avez plusieurs épices, herbes et ustensiles, vous avez un potentiel à être créatif. Il faut donc

se nourrir d'expériences, d'ambiances, d'odeurs, de savoir-faire, d'idées et d'ambitions d'ailleurs. Pourquoi ? Parce qu'il est amusant d'entendre des équipes me parler de leurs limitations et impossibilités en supervision, relatives au territoire et aux partenaires, alors qu'une institution voisine de quelques kilomètres ne vit pas du tout la même chose. L'humain, tout comme les institutions, a un fort potentiel à tourner en rond qu'il ne faut jamais sous-estimer, il est alors nécessaire de veiller à garder nos esprits ouverts.

RÉSUMÉ

Ceci est une fiction... à cela près qu'elle pourrait paraître de plus en plus réelle à mesure que les mois passent.

Cet échange nous plonge dans une prospective du pays à propos de la protection de l'enfance. Nous y trouvons les positionnements d'un gouvernement en prise avec la violence, l'incursion du principe de rentabilité économique et un chemin qui a pu paraître finalement évident aux yeux des professionnels. Comme on dit, le problème n'est pas forcément dans les difficultés les plus apparentes, mais souvent dans sa définition même. Face à tant de problèmes historiques accumulés, l'heure n'était plus aux constats que les spécialistes dressent perpétuellement, comme si le temps avait poussé les acteurs à ne plus avoir le choix que d'agir dans une seule direction.

MOTS-CLÉS

Externalisation, privatisation, sécurisation, protection de l'enfance, finance, politique.

Note

1. McArthur et Goldberg, « Rapport concernant l'évaluation de l'efficacité des actions éducatives sur le territoire francilien », 2024. Rapport de l'Union des pays occidentaux pour la protection de l'enfance et des personnes, « Préconisations à l'intention des systèmes européens visant à la protection de l'enfant », 2023.